

# VOTRE COMPTE DE TAXES 2012

EXPLIQUÉ



## DES ENJEUX DE TAILLE POUR NOTRE AVENIR

Madame, Monsieur,

Ce dépliant explicatif résume les principales mesures adoptées dans le budget 2012, ainsi que les modalités de paiement de votre compte de taxes municipales.

Certains enjeux ont influencé la confection de ce budget, à commencer par le fait qu'il n'y a plus beaucoup de terrains disponibles pour la construction dans notre ville. Cette situation nous préoccupe et c'est la raison pour laquelle nous avons entrepris des démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vue d'agrandir le périmètre urbain. Cela nous permettrait d'assurer notre avenir économique, et ce, sous les principes du développement durable.

Heureusement, à court terme, notre vitalité économique nous permet de maintenir le cap et de proposer une baisse des taux de taxes foncière, résidentielle et commerciale. À cet égard, j'aimerais souligner que la charge fiscale moyenne pour les résidents de Saint-Eustache<sup>1</sup> a varié de 13,2 %, depuis les cinq dernières années, ce qui est en deçà de l'inflation, qui se chiffre à 13,8 % pour cette même période<sup>2</sup>. Cela est tout à fait raisonnable, surtout si on considère qu'au même moment, nous avons dû investir massivement dans nos infrastructures routières et souterraines, ainsi que dans la construction d'équipements sociaux récréatifs, tels que le Complexe multisport, le Complexe aquatique, le Complexe Walter-Buswell et la nouvelle bibliothèque.

Par ailleurs, grâce à une entente favorable survenue avec notre fournisseur concernant l'enfouissement des déchets, il y aura une diminution de la taxe sur les déchets de 10 \$.

Je termine en mentionnant qu'en 2012, nous ferons une place toute spéciale à la culture, alors que nous inaugurerons notre nouvelle bibliothèque et commémorerons le 250<sup>e</sup> anniversaire du moulin Légaré et le 175<sup>e</sup> de la bataille des patriotes. De plus, le Fonds de protection du patrimoine bâti nous permettra de poursuivre la restauration pressante de nos édifices municipaux à caractère historique.

En résumé, ce budget fera appel au dynamisme et à la créativité des Eustachois, tout en respectant la capacité financière des contribuables.

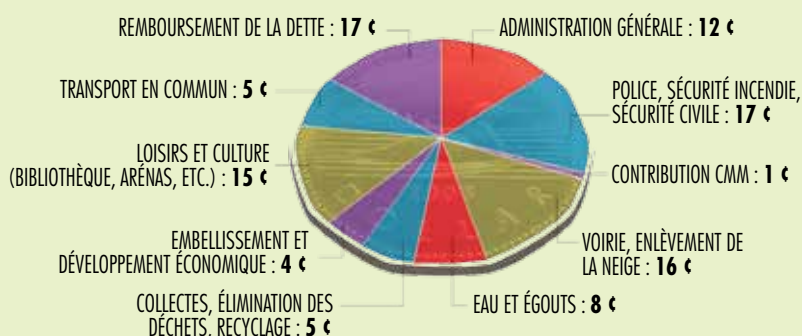
Cordialement.

*Pierre Charron*

Pierre Charron, maire



## COMMENT EST RÉPARTI L'ARGENT DE MES TAXES ? (pour chaque dollar dépensé)



## FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2012

### INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

- Investissements de 5,2 M\$ dans le programme d'aménagement des parcs, bâtiments et espaces publics; de 4,4 M\$ dans le programme de pavage et d'améliorations générales.
- Développement d'un projet d'écocentre permanent.
- Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable sur la rue du Parc.
- Réfection du chemin de la Grande-Côte.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ADMINISTRATION

- Négociation d'ententes avec les villes voisines pour une mise en commun des ressources.
- Démarches en vue d'agrandir le périmètre urbain.
- Maintien du programme de revitalisation de la route 344.

### TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Aménagement d'une voie d'accès à l'autoroute 640, depuis la rue Saint-Eustache.
- Démarches en vue d'une nouvelle gare de train de banlieue à Saint-Eustache.
- Ajout de billetteries électroniques dans les voitures de patrouille.

### CULTURE, PATRIMOINE ET COMMUNICATION

- Maintien du Fonds d'infrastructures patrimoniales.
- Travaux de réfection au manoir Globensky et au moulin Légaré.
- Inauguration de la nouvelle bibliothèque.
- Fêtes commémorant le 250<sup>e</sup> anniversaire du moulin Légaré et le 175<sup>e</sup> anniversaire de la bataille des patriotes.
- Lancement d'un nouveau site Internet.

### SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Planification de la phase III de la promenade Paul-Sauvé.
- Actualisation de la politique familiale.

<sup>1</sup> Telle que publiée sur le site Internet du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le profil financier.

<sup>2</sup> Selon les données de la Banque du Canada.

# TOUT SAVOIR SUR LE RÔLE TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2010-2011-2012

## Q. EST-CE LA VILLE QUI DÉTERMINE LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS?

- R. Ce travail est effectué par une **firme externe indépendante**, selon des critères fixés par la Loi sur la fiscalité municipale. En aucun temps la Ville n'a le pouvoir d'intervenir dans la fixation des valeurs des propriétés, ni même de la contester. L'évaluation est en vigueur pour les années 2010-2011-2012, à moins que des modifications ne soient apportées à la propriété.

## Q. SUR QUOI SE BASE-T-ON POUR ÉVALUER UNE PROPRIÉTÉ?

- R. La valeur inscrite sur l'avis d'évaluation reflète les conditions du marché immobilier qui prévalaient au 1<sup>er</sup> juillet 2008. Elle tient compte de l'état de la propriété, de sa localisation et de son environnement. Toute modification physique apportée à une propriété, qui a une incidence sur sa valeur marchande, est considérée lors de l'évaluation.

## Q. PEUT-ON CONTESTER UNE ÉVALUATION?

- R. Une demande de révision doit être effectuée la première année du dépôt du rôle. Comme le dépôt du rôle date de plus d'un an, il n'est plus possible de contester son évaluation.

Il est toutefois possible de contester la valeur inscrite lorsqu'il s'agit d'une nouvelle propriété ou lorsque l'évaluation est modifiée à la suite de rénovations. Vous devez alors remplir un formulaire de demande de révision du rôle d'évaluation foncière, 60 jours suivant l'envoi de l'avis de modification.

- Formulaire de demande de révision disponible à la mairie, au Saint-Eustache Multiservice
- Des frais sont applicables, selon la valeur de la propriété.



## MESURES APPLIQUÉES POUR MINIMISER L'IMPACT DE LA HAUSSE DE VALEUR DES PROPRIÉTÉS SUR LE COMPTE DE TAXES

- Étalement sur 3 ans de la hausse de valeur des propriétés, révélée par le rôle d'évaluation 2010-2011-2012.
- Baisse du taux de la taxe générale, qui passe à **0,7675 \$** du 100 \$ d'évaluation.
- Baisse du taux de taxe, pour les immeubles industriels, qui passe à **2,0599 \$** du 100 \$ d'évaluation.
- Baisse du taux de taxe, pour les immeubles commerciaux ou de services, qui passe à **2,1175 \$** du 100 \$ d'évaluation.

Note pour les propriétaires d'immeubles locatifs : la différence entre le taux sur les immeubles non-résidentiels et le taux de base est de 1,35 \$ du 100 \$ d'évaluation.

La mesure de dégrèvement a été abolie.

## TAXES DE SERVICES

- Taxe d'eau et d'aqueduc : 150 \$
- Taxe d'assainissement des eaux : 150 \$
- Taxe sur les déchets : 183 \$



## QUAND PAYER MES TAXES ?

**Pour les comptes de taxes de 300 \$ ou moins :** acquitter en un versement au plus tard le 14 février 2012.

**Pour les comptes de taxes de plus de 300 \$ :** acquitter en quatre versements égaux (joindre vos chèques avec les coupons détachables appropriés) :

- 1<sup>er</sup> versement : au plus tard le 14 février 2012
- 2<sup>e</sup> versement : au plus tard le 15 mai 2012
- 3<sup>e</sup> versement : au plus tard le 14 août 2012
- 4<sup>e</sup> versement : au plus tard le 2 octobre 2012

## OÙ ET COMMENT ?

**Au guichet automatique** ou au comptoir de toutes les succursales des Caisses Desjardins.

### Par la poste :

Envoyer vos quatre chèques postdatés, libellés à l'ordre de : Ville de Saint-Eustache (inclure les coupons détachables correspondant aux dates limites inscrites sur les coupons).

### Par Internet :

Sur le site Internet de votre institution financière. Pour effectuer le paiement, **vous devez inscrire les 18 chiffres du numéro de matricule** (sans tirets, ni espaces).

**Avant de procéder au paiement via Internet, veuillez vérifier votre numéro de matricule.**

### Au SEM (Saint-Eustache Multiservice) :

Dans la boîte aux lettres à l'entrée de la mairie, au 145, rue Saint-Louis (porte de côté).

Au comptoir du SEM (argent comptant, chèque, carte de débit)

les lundi, mardi et jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 20 h 30 et le vendredi, de 8 h à 16 h 30.

Notez que les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

## QUE FAIRE SI J'ACQUITTE MES TAXES À MÊME MES VERSEMENTS HYPOTHÉCAIRES?

Dans le cas d'un paiement de taxes par versements hypothécaires, il suffit d'envoyer votre copie du compte de taxes à votre prêteur hypothécaire pour que le paiement s'effectue aux dates requises.

English version available upon request.

Renseignements : 450 974-5000

### SEM (Saint-Eustache Multiservice)

Ville de Saint-Eustache  
145, rue Saint-Louis  
Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9

Rédaction et coordination : Service des communications de la Ville de Saint-Eustache

Graphisme : Carbone Design

Impression : Miximage Services d'impressions inc.

Achévé d'imprimer : Décembre 2011



Imprimé sur du papier recyclé